

# PAC SYSTÈME MODULE



POMPES À CHALEUR EFFICIENTES AVEC SYSTÈME

## Restez à jour avec le PAC Système-Module

Madame, Monsieur,

Vous-même ou l'un de vos collaborateurs avez suivi le "Cours pratique 1: PAC-SM" et avez ensuite fait inscrire votre entreprise et vous-même sur la liste des installateurs qualifiés PAC-SM. Cette liste est publiée sur le site Internet PAC-SM [www.pac-systeme-module.ch](http://www.pac-systeme-module.ch). Elle permet aux maîtres d'ouvrage de trouver dans leur région des entreprises d'installation qui ont de l'expérience avec le PAC-SM.

Pour de nombreux participants au cours pratique, la participation au cours remonte parfois à longtemps. Certains d'entre eux n'ont même jamais assisté à l'une des journées de mise à jour proposées plusieurs fois par an aux installateurs.

Cela peut avoir des conséquences importantes:

- Les connaissances techniques sur les prescriptions du PAC-SM ne sont plus à jour ou sont dépassées.
- Les processus administratifs ont été modifiés par l'introduction d'une application web pour la saisie des demandes de certificats.

Malheureusement, nous avons également reçu des réactions de maîtres d'ouvrage qui n'étaient pas satisfaits des prestations des entreprises d'installation en rapport avec le PAC-SM, bien qu'ils aient choisi une

entreprise de la liste susmentionnée. Cela nuit à la crédibilité de la liste des installateurs qualifiés PAC-SM et doit absolument être évité.

Pour ces raisons, la direction de projet PAC-SM, en accord avec la direction du GSP, a décidé d'introduire une obligation de formation continue dans le domaine PAC-SM.

**Cela signifie qu'un(e) collaborateur(trice) de l'entreprise qui a suivi un cours pratique doit, au moins tous les trois ans, suivre à nouveau soit le "Cours pratique 2 : PAC-SM", soit l'un des cours PAC-SM UPDATE. Si, dans une entreprise d'installation ou de planification, plus personne ne remplit cette condition - suite au non-respect de l'obligation de formation continue ou au départ du/de la collaborateur/trice de l'entreprise -, l'entreprise est automatiquement rayée de la liste. Elle sera à nouveau inscrite sur la liste si une personne de l'entreprise remplit les conditions.**

Malheureusement, un certain travail initial est inévitable: **date limite pour l'indication des modifications: 26 avril 2024.**

- Veuillez vérifier si les données de l'entreprise sont correctes et si les personnes saisies sur le site [pac-systeme-module.ch](http://pac-systeme-module.ch) travaillent toujours chez vous.
- Annoncez-nous les changements sur [wpsm@fws.ch](mailto:wpsm@fws.ch).

Si vous avez des questions, adressez-vous par e-mail à [wpsm@fws.ch](mailto:wpsm@fws.ch) .

Nous vous remercions de votre collaboration et vous adressons nos meilleures salutations.

Au nom de la direction du projet PAC-SM  
Georges Guggenheim

## Partenaire de coopération



Groupement professionnel suisse  
pour les pompes à chaleur



ImmoClimat  
Suisse

**DIE PLANER.**  
RÉSEAU POUR L'ÉNERGIE, L'ENVIRONNEMENT  
ET LA TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Si vous ne souhaitez plus recevoir cet e-mail (à : {EMAIL}), vous pouvez vous désinscrire gratuitement **ici**.